

La Leptospirose



1-Définition

La leptospirose est une maladie infectieuse causée par la bactérie *Leptospira interrogans* sensu lato dont il existe plus de 300 variétés. Les mammifères sont les hôtes habituels de la maladie. **Les rongeurs** constituent en France et dans la grande majorité des pays du monde le **réservoir principal**, bien que de nombreux autres animaux domestiques ou sauvages, puissent être impliqués comme les chiens, chevaux, bovins, porcs, sangliers, hérissons, musaraignes, etc. L'homme est un hôte accidentel.

Les cas de leptospiroses en France sont en augmentation :
2011 : environ 300 cas
2014 2015 : environ 600 cas



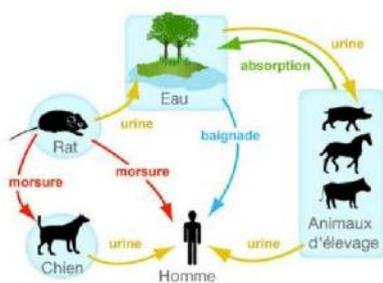
La maladie touche certaines professions exposées (agriculteurs, éleveurs, égoutiers...) et les adeptes de loisirs en plein air notamment aquatiques (pêche, baignade, kayaking, rafting, canyoning).

La leptospirose est le plus souvent bénigne, mais elle peut aussi se manifester sous une forme grave, mortelle dans 5 à 20 % des cas.

Cette infection figure dans les tableaux des maladies professionnelles.

COMMENT PEUT-ON ETRE CONTAMINE ?

La contamination se fait le plus souvent par contact avec une eau douce contaminée par de l'urine ou des cadavres d'animaux infectés (eau douce et stagnante). Elle se fait aussi par contact avec de l'urine de rongeurs contaminés (40% de la population des rats en moyenne).



La bactérie pénètre l'organisme par les muqueuses (nez, bouche, yeux), par une peau lésée, lors d'un contact prolongé avec la peau (macération) ou encore par morsure.

2-Quels sont les agents exposés ?

Différents métiers exercés par des agents territoriaux peuvent les exposer à des risques de contamination à la leptospirose.

Voici différentes activités concernées :

- ↳ Travaux de drainage, curage de fossé, pose de canalisation d'eau ou d'égouts, entretien ou pose de citerne de récupération de déchets organiques
- ↳ Travaux dans les égouts et stations d'épuration

- ↳ Travaux en galeries, tranchées ou souterrains
- ↳ Travaux d'entretien des cours d'eau, canaux, marais, étangs,...
- ↳ Surveillance de parc Aquatique, activité aquatique en eau douce
- ↳ Travaux en abattoir
- ↳ Agents des voies navigables
- ↳ Collecte des ordures ménagères...

3-Quels sont les signes de la maladie ?

Ils apparaissent 1 à 2 semaines en moyenne après la contamination.

Il s'agit :

- ↳ D'une fièvre élevée (en général >39°C) d'apparition brutale
- ↳ De douleurs musculaires, articulaires, abdominales et de forts maux de tête, frissons, rougeur oculaire
- ↳ La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre aux méninges, au foie, aux reins, aux poumons...

Si l'un de ces signes apparaît quelques jours après une activité à risques, il faut consulter rapidement un médecin, en lui signalant l'activité à risque pratiquée.

4-Les mesures de prévention

LA PREVENTION COLLECTIVE

- ↳ Lutter contre les rongeurs
- ↳ Assainir les berges des cours d'eau
- ↳ Contrôler les eaux de baignade
- ↳ Nettoyer les locaux infectés
- ↳ Rappeler et faire appliquer les règles générales d'hygiène surtout dans les professions exposées
- ↳ Lutter contre l'infection des animaux domestiques

LA PREVENTION INDIVIDUELLE

Il n'est pas simple d'éviter la contamination : éviter le contact avec l'eau et les urines d'animaux.

Pour se protéger de façon efficace, l'agent doit donc porter des équipements de protection du type :

- ↳ Combinaison ou vêtement de protection
- ↳ Bottes, cuissardes
- ↳ Gants
- ↳ Lunettes anti-projections

Ces protections ne sont pas adaptées pour les activités nautiques :

- ↳ Port de bottillons adaptés au nautisme, protégeant de la boue et de la vase
- ↳ Traitement des plaies (pansement imperméable), notamment les mycoses plantaires (entre les orteils)
- ↳ Limitation des activités à contact intensif avec l'eau dans les rivières et plans d'eau suspects (département à forte incidence de leptospirose humaine, présence nombreuse de rongeurs...)
- ↳ Douche (savon) + change complet immédiatement après la pratique

En cas de plaie :



Il faut la laver abondamment à l'eau potable et au savon ; la désinfecter avec une solution antiseptique, la protéger avec un pansement imperméable

Ne pas porter les mains à la bouche (boire, manger, fumer) sans se les laver

LA PREVENTION MEDICALE

La vaccination n'est efficace que contre une seule souche de leptospirose, celle responsable de la leptospirose ictérohémorragique, la forme la plus fréquente en France (plus de 30% des cas). La vaccination ne protège donc pas contre les autres formes de leptospiroses. De fait, la vaccination seule ne peut suffire comme prévention contre la maladie.

La vaccination se justifie individuellement lors de conditions d'exposition importantes voire permanentes.

Son indication doit être posée par le médecin de prévention au cas par cas après évaluation individuelle du risque.



Cette vaccination ne dispense en aucun cas du port des EPI

Le Schéma de vaccination est le suivant :

- ↳ 2 injections espacées de 15 jours
- ↳ Un rappel 4 à 6 mois plus tard, et tous les 2 ans si l'exposition persiste.

Le coût de la vaccination est pris en charge par l'employeur (*Art R4426-6 du code du Travail*).

Pour plus d'informations , contacter le médecin de prévention